

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 octobre 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Frédéric GUINIERI - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE représentée par David GALTIER - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Sophie JOISSAINS.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier FREGEAC - Jean-Pascal GOURNES - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM 010-8567/20/BM

■ Approbation d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la mise en oeuvre du schéma de convergence des systèmes d'informations des régies métropolitaines entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et sa régie REAPM, la REABMG et l'EDC

MET 20/14732/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Depuis le 1er janvier 2016, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, établissement public de coopération intercommunale (EPCI), s'est substituée de plein droit aux six anciens EPCI fusionnés (dont la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues), conformément aux dispositions de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est donc, depuis cette date, en charge de la compétence Eau potable et de la compétence Assainissement des eaux usées sur l'ensemble de son territoire.

La Société Publique de l'Eau des Collines (EDC), créée le 17 janvier 2013, s'est vue déléguer à compter de cette date la gestion du service public de l'eau et de l'assainissement par la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

La Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues exploite en Régie à autonomie financière sans personnalité morale le service public de l'eau potable et de l'assainissement (REAPM) depuis 2001.

Signé le 15 Octobre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 27 octobre 2020

Par délibération n° DEA 049-3357/17/CM du 14 décembre 2017, la Métropole Aix-Marseille-Provence a créé une régie dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière à caractère industriel et commercial, dénommée « Régie des eaux et de l'assainissement du bassin minier et du Garlaban » au 1^{er} janvier 2018 (REABMG).

Ces trois entités (EDC, REAPM, et REABMG) ont pour mission d'assurer le service public de la distribution d'eau potable et le service de l'assainissement sur leurs périmètres respectifs.

La Métropole, en tant qu'autorité organisatrice, les Régies et la SPL exploitantes, ont décidé d'identifier les moyens et les organisations pour renforcer l'efficacité des systèmes d'informations.

D'un commun accord avec les Régies et la SPL, la Métropole a décidé d'établir un diagnostic des systèmes d'informations au sein de chaque structure, afin d'étudier les scénarios de convergences envisageables.

Cette stratégie, partagée entre les différentes parties, à travers l'organisation de réunions de travail, a permis d'acter la constitution d'un groupement de commandes, afin de lancer les marchés nécessaires à cette étude et à l'acquisition des ressources informatiques.

La présente convention a pour objet :

- de constituer un groupement de commandes entre la Métropole AMP, sa régie REAPM, la REABMG et l'EDC en vue de coordonner et mutualiser les achats relatifs à la mise en œuvre du schéma de convergences des systèmes d'informations des Régies Métropolitaines, ainsi que l'assistance à maîtrise d'ouvrage méthodologique et technique pour le déploiement, le cas échéant.
- de préciser les modalités de fonctionnement du groupement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° DEA 049-3357/17/CM du 14 décembre 2017 relative à la création de la REABMG au 1^{er} janvier 2018 ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la constitution de ce groupement de commandes acte la mise en œuvre du schéma de convergences des systèmes d'informations des régies métropolitaines.

Délibère

Signé le 15 Octobre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 27 octobre 2020

Article 1 :

Est approuvée la convention constitutive du groupement de commandes pour la mise en œuvre du schéma de convergence de systèmes d'informations des régies métropolitaines entre Métropole d'Aix-Marseille-Provence et sa régie REAPM, la REABMG et l'EDC, ci-annexée.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout autre document y afférent.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Mer, Littoral
Cycle de l'Eau, GEMAPI

Didier REAULT